

ARTCI | INFOS

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL N°001 DE JANVIER 2024 / GRATUIT

ZOOM SUR

CAP 2026

L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

ACTU

Mise en œuvre du roaming CEDEAO

ON EN PARLE

CIVIX, la clé du succès de
l'Internet ivoirien

ESPACE CONSOMMATEURS

Les usagers posent leurs problèmes

Namahoua TOURÉ

Directeur Général de l'ARTCI

NOS MISSIONS



Réguler

- Le secteur des Télécommunications
- Le secteur postal



Protéger

- Les droits des consommateurs de services numériques
- Les réseaux et systèmes d'information
- Les Données à Caractère Personnel et la vie privée



Gérer

- Les transactions électroniques
- Les noms de domaine (le point CI) et les adresses Internet de la Côte d'Ivoire
- Le point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire (CIVIX)
- Le centre de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique dénommé Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team (CI-CERT)

Sommaire

Editorial	3
On en parle	4
Actu	6
Tendances du secteur	7
Zoom sur	10
Les 20 chantiers prioritaires de l'ARTCI	11
Le saviez-vous ?	12
Espace consommateurs	13
Séminaire	13
Innovation dans le monde	15
Mérite	16
Évènement	17
Agenda	21

Édito



Pour mieux interagir sur les problématiques du secteur

La dernière décennie a vu une transformation majeure du secteur avec l'expansion des réseaux 4G, le déploiement massif de la fibre optique, et la démocratisation de l'accès à Internet. Cette évolution, marquée par le passage de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) à l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), a créé un environnement propice à l'innovation, répondant aux attentes d'une classe de consommateurs avertis, exigeant une connectivité rapide et des services de qualité. Dans cet univers complexe, varié, en constante mutation et exaltant, communiquer devient un passage obligé. Communiquer pour s'entendre et se comprendre. Communiquer pour relever les défis et avancer ensemble.

ARTCI INFOS, qui prend son envol aujourd'hui, sert de lien essentiel entre l'Autorité de régulation, les acteurs du secteur des télécommunications et du numérique et le grand public. Notre mission est claire : informer, sensibiliser et interagir avec les consommateurs. À travers des rubriques telles que «On en parle», «Le saviez-vous», «Innovation dans le monde», et bien plus encore, nous vous tiendrons informés grâce à des articles documentés, des entretiens exclusifs, des analyses pointues et des histoires inspirantes.

ARTCI INFOS est votre compagnon fidèle pour enrichir votre compréhension du secteur, clarifier vos droits en tant que consommateur et vous offrir une tribune d'expression au sein de notre rubrique «Espace consommateurs».

Bienvenue à bord de ce voyage mensuel avec ARTCI INFOS, qui se veut authentique et interactif. Dès ce premier numéro, nous vous ouvrons les portes de l'ARTCI pour vous dévoiler ses activités, ses acteurs et sa vision. Notre institution est résolue à renforcer davantage notre économie numérique et nous sommes ravis que vous nous rejoigniez dans cette aventure.

Bonne lecture donc à toutes et à tous, et rendez-vous le mois prochain !

Namahoua Touré
Directeur Général de l'ARTCI

ON EN PARLE



CIVIX, La clé du succès de l'Internet ivoirien

Le CIVIX (Côte d'Ivoire Internet Exchange Point) est bien plus qu'une simple infrastructure technique. Depuis son inauguration le 12 juillet 2013, il incarne un pilier essentiel du développement de l'infrastructure Internet en Côte d'Ivoire, contribuant de manière significative à l'évolution numérique du pays. En tant que point d'échange Internet (IXP), sa mission principale consiste à relier les fournisseurs d'accès Internet (FAI) et les opérateurs télécoms du pays, tout en garantissant que le trafic internet local demeure à l'intérieur des frontières nationales.

Les fondements du CIVIX : entre architecture visionnaire et structure collaborative

L'architecture du CIVIX est conçue avec précision pour garantir une interconnexion fluide et efficace. Les points d'échange internet (POP) stratégiquement situés chez des acteurs clés tels qu'ORANGE CI et MTN CI assurent une connectivité de qualité. De plus, le centre de surveillance des opérations réseau (NOC) au sein de l'ARTCI veille à la stabilité et à la qualité des services. La gestion du CIVIX repose sur une structure collaborative bien définie. La charte de fonctionnement et le Comité de concertation du Point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire (COCIVIX) assurent une prise de décision collective. Les représentants de tous les acteurs raccordés, du Centre spécialisé CIVIX et de l'ARTCI, au sein de ce Comité travaillent main dans la main pour façonner le développement continu du CIVIX.

Le CIVIX a radicalement transformé la manière dont la Côte d'Ivoire se connecte au monde numérique. Avant son existence, le trafic internet local était souvent acheminé via des routes internationales coûteuses, entraînant une utilisation inefficace de la bande passante internationale et des coûts d'accès à internet élevés pour les utilisateurs. En offrant une solution de connectivité locale efficace, le CIVIX a changé la donne. Il a créé un environnement où les FAI et les opérateurs télécoms peuvent échanger du trafic localement, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis des routes internationales coûteuses.

Les chiffres sont impressionnants, tant au fil des années, le CIVIX a connu une croissance exponentielle du trafic internet. En janvier 2013, le trafic cumulé (entrant et sortant) était de 435 Mbps. En juin 2023, ce chiffre avait atteint un incroyable 1 079 686 Mbps. Cette croissance constante est la preuve tangible de l'importance vitale du CIVIX en tant que point d'échange national.



Le CIVIX, un hub de connectivité sans frontières

Le CIVIX ne se contente pas d'avoir un impact national. En adhérant à Euro-IX (European Internet Exchange Association) en mai 2021, il a ouvert la porte à des opportunités internationales. De plus, en tant que membre actif de l'Association africaine des IXP (AFIX), il contribue activement à la coordination et à la coopération entre les IXP africains pour renforcer la connectivité continentale.

Des critères rigoureux pour un accès privilégié

Pour rejoindre le CIVIX, les acteurs doivent remplir certains critères, notamment soumettre une demande officielle de raccordement à l'ARTCI, disposer d'adresses IPV4/IPV6 publiques, posséder un numéro AS public, mettre en place une liaison fibre optique ou Ethernet sur l'un des POPs et signer la Charte de fonctionnement du CIVIX.

L'avenir lumineux du CIVIX

L'avenir du CIVIX est prometteur, avec des projets ambitieux en vue. Parmi eux, la création de deux points d'échange internet à l'intérieur du pays, le développement continu de contenus locaux pour stimuler l'économie numérique, des ateliers de formation technique et bien d'autres initiatives visant à soutenir la croissance de l'internet en Côte d'Ivoire. Le CIVIX demeure un acteur clé de la transformation numérique du pays, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités et à une connectivité de qualité pour tous les citoyens. En somme, il joue un rôle vital dans l'essor numérique de la Côte d'Ivoire, en facilitant l'accès à un monde de possibilités à travers l'internet.



Atelier de renforcement des capacités du CoCIVIX

L'Autorité de Régulation de Télécommunications/ TIC (ARTCI) a organisé un atelier technique de renforcement des capacités des membres du Comité de concertation du CIVIX (CoCIVIX) les 5 et 6 décembre 2023. Il a été animé par Monsieur Sylvain VALLEROT, expert de la société ManyOnes Paris.

Cet atelier qui marque aussi les 10 ans d'existence du CIVIX a regroupé plusieurs acteurs de développement de l'Internet en Côte d'Ivoire permettra de maîtriser les bonnes pratiques techniques liées au fonctionnement d'un point d'échange Internet.

Etaient présents à cet atelier le Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation, l'ARTCI, la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI), Le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE CI), ORANGE CI, MTN CI, MOOV AFRICA CI, VIPNET CI, GVA CI, DATACONNECT CI et INQ DIGITAL.

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de cet atelier :

- Infrastructure CIVIX et sa Gouvernance ;
- Interconnexion au CIVIX : bonnes pratiques et évolution ;
- Charte CoCIVIX et référentiels techniques ;
- Amélioration de la réponse aux incidents ;
- Prérequis pour la mise en service du routeur serveur au CIVIX ;
- Perspectives d'évolution pour le peering en Côte d'Ivoire.

RECOMMANDATIONS

- Mise à niveau des infrastructures techniques du CIVIX (châssis CISCO 6500) ;

- Augmentation de la capacité du lien entre les deux (2) Points de Présence (POPs) avec redondance dudit lien ;
- Renforcement des serveurs de services sur le CIVIX ;
- Mise à disposition d'espace sur l'infrastructure CIVIX devant permettre aux jeunes étudiants en informatique d'héberger des projets créatifs d'emplois.

PERSPECTIVES

- Faire du CoCIVIX un acteur clé de développement d'Internet en Côte d'Ivoire ;
- Promouvoir le développement de contenus tels que NETFLIX, AKAMAÏ, GOOGLE, etc. dans la gouvernance participative et inclusive du CIVIX via le CoCIVIX ;
- Initier chaque année une journée de point d'échange Internet dénommée « peering day ».



Mise en œuvre du roaming CEDEAO

Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement C/REG.21/12/17 relatif à l'itinérance sur les réseaux de communications mobiles ouverts au public à l'intérieur de l'espace CEDEAO, il s'est tenu les 5 et 6 décembre 2023, à l'Auditorium du 26ème étage du Postel 2001, sis au Plateau (Abidjan), une réunion bipartite entre les Autorités nationales de régulation des Télécommunications/TIC de la Côte d'Ivoire et du Togo, avec leurs opérateurs respectifs.

Cette rencontre qui a enregistré la participation effective de l'ARTCI, de l'ARCEP Togo, de Moov Africa Côte d'Ivoire, de MTN CI, d'Orange Côte d'Ivoire, de Moov Togo et de Togo Cellulaire, s'inscrit dans la dynamique d'implémentation par une approche bilatérale pragmatique initiée par la Côte d'Ivoire et recommandée par la Commission de la CEDEAO.

Au cours des travaux, la Côte d'Ivoire et le Togo ont fait le bilan de la mise en œuvre du Règlement CEDEAO, identifié et adressé ensemble les difficultés rencontrées pour la finalisation du processus d'implémentation du dit Règlement entre les opérateurs des deux (2) pays. Entre autres problématiques traitées figurent :

- la gratuité de la réception d'appel, pour un abonné en déplacement au Togo et vice-versa ;
- la baisse des tarifs de communications VOIX, DATA et SMS entre la Côte d'Ivoire et le TOGO ;
- la maîtrise de la fraude relative à la mise en œuvre de l'itinérance communautaire ;

Les opérateurs des deux (2) pays se sont accordés notamment sur les points suivants :

- pour le tarif de terminaison d'appel entre opérateurs, un tarif maximum de 10 Francs CFA hors taxes la minute a été fixé, contre 150 Fcfa en moyenne aujourd'hui; soit une baisse de plus de 90 % ;
- la gratuité de la réception d'appel en roaming dans les deux (2) pays ;
- pour l'utilisation de l'internet mobile, un tarif plafond de

2,2 F CFA TTC le mégaoctet a été fixé pour les abonnés en déplacement dans les deux pays, contre 15,15 F CFA aujourd'hui. Soit une baisse de plus de 80% du prix de l'internet mobile ;

- En marge des travaux sur l'itinérance, les appels internationaux hors itinérance entre les deux (2) pays, sont plafonnés à 150 Francs CFA TTC la minute, révisable à la baisse dans six (6) mois, contre 258 Francs CFA TTC aujourd'hui ; soit une baisse de 42 % en moyenne;

Un protocole d'accord de mise en œuvre opérationnelle du roaming CEDEAO entre les deux (2) pays a été signé, le mercredi 6 décembre 2023, par Madame Namahoua TOURE, Directeur Général de l'ARTCI, et Monsieur Michel Yaovi GALLEY, Directeur Général de l'ARCEP Togo, en présence du représentant du Ministre ivoirien de la Transition Numérique et de la Digitalisation.

Une feuille de route a été élaborée, à cet effet, en vue de l'ouverture effective de tous les services d'itinérance communautaire, le 1er février 2024.

Dans l'intervalle, la gratuité de la réception d'appel en itinérance sera disponible dès le 10 janvier 2023 pour le plus grand bonheur des populations des deux (2) pays.

Pour rappel, cette rencontre fait suite à celles tenues au Ghana en février 2023, au Burkina Faso en octobre 2023 et au Mali en novembre 2023, qui ont abouti à la signature de protocoles d'accord, entre le Régulateur ivoirien d'une part, et les Régulateurs ghanéen, burkinabé et malien d'autre part, et à l'ouverture effective des services d'itinérance communautaire entre la Côte d'Ivoire et ces trois (3) pays frères.

Ainsi, au 13 janvier 2024, les populations du Ghana, du Burkina Faso, du Mali, et du Togo pourront bénéficier de tarifs de communications abordables, notamment lors de leur déplacement en Côte d'Ivoire pour la CAN de l'hospitalité.



TENDANCES DU SECTEUR

Étude de la Mesure de la Société d'Information (MSI) 2022

La digitalisation croissante de l'économie mondiale a conduit le Gouvernement ivoirien à adopter une stratégie de développement de l'économie numérique en vue d'en faire un moteur de la croissance économique. La mise en œuvre de cette vision devrait favoriser à terme la généralisation de l'usage du numérique.

C'est dans cette optique que l'ARTCI réalise chaque année une étude dite de la mesure de société de l'information, qui procède d'une enquête statistique. Cette étude qui vise à collecter des données des utilisateurs de services de télécommunications, a pour objectif d'identifier les usages des populations et des entreprises afin de mieux apprécier le niveau d'adoption du numérique en Côte d'Ivoire.

Sur le plan méthodologique, cette étude a été réalisée à travers une enquête auprès d'un échantillon de 2995 ménages et de répartis sur les trente et une (31) régions administratives du pays ainsi que les deux (2) districts autonomes (Abidjan, Yamoussoukro).

Ainsi, en 2022, sur un total d'environ 5,7 millions de ménages dénombrés, plus de 3,9 millions disposent d'un poste de télévision, soit une proportion de 68,6 %. La proportion de ménages disposant de la télévision numérique terrestre (TNT), s'établit à 7,6%.

En ce qui concerne la téléphonie, plus de 99,5% des ménages disposent d'au moins un téléphone mobile. Ce sont près de 17 millions d'individus, soit 69% des personnes âgées de 5 ans et plus qui utilisent régulièrement le téléphone mobile en Côte d'Ivoire. La proportion d'utilisateurs varie selon la tranche d'âge. Alors qu'elle est de 20% chez les enfants de 5 à 14 ans, cette proportion atteint 95% chez les personnes âgées de 35 à 44 ans.

Par ailleurs, il est à noter que 55% des utilisateurs de téléphone mobile possèdent des smartphones (téléphone intelligent).

S'agissant de l'outil informatique, l'on note qu'à l'échelle nationale environ 14,4% des ménages ivoiriens disposent d'un ordinateur. Sur l'ensemble des ménages équipés d'ordinateurs environ 86% possèdent des ordinateurs portables. En outre, 20% de la population utilisent régulièrement l'ordinateur, soit environ 4,8 millions de personnes.

Pour l'accès à internet à domicile (internet haut débit fixe), celui-ci reste encore faible en Côte d'Ivoire. Seulement 4,5% des ménages y ont accès. Les principaux obstacles à l'accès des ménages sont d'ordre économique, notamment le coût d'accès aux équipements (ordinateurs) et la tarification du service internet.

A fin 2022, ce sont plus de 9,4 millions d'internautes qui ont été dénombrés en Côte d'Ivoire, soit 38,4% de la population cible (individus de 5 ans et plus).

L'étude a en outre révélé que le manque de compétence numérique constitue le principal obstacle à la vulgarisation de l'internet, d'où le taux important de personnes non encore connectées (62%).

En Côte d'Ivoire, plus de 80% des internautes sont présents sur les réseaux sociaux. La plateforme WhatsApp se distingue largement comme le premier réseau social des populations ivoiriennes, avec plus de 97% des utilisateurs des réseaux sociaux, suivie de Facebook, et de Messenger, respectivement pour 74% et 58,7%.

La vulgarisation de l'internet via le mobile a favorisé le développement d'activités connexes telles que le commerce en ligne. Alors qu'en 2019, le nombre de personnes effectuant les achats en ligne était estimé à 650 mille, ce chiffre s'établit à 1,8 millions de personnes en 2022.

Relativement aux entreprises, il ressort que la quasi-totalité des entreprises formelles (99%) utilisent l'internet en Côte d'Ivoire.

En outre, l'étude révèle un accroissement des usages des applications de réunions en ligne à la suite de la pandémie de Covid-19. Le top trois (3) des applications les plus utilisées est ZOOM, pour 35% des entreprises, MS TEAMS pour 21% et Google Meet, 14%.

Par ailleurs, il ressort de l'étude que plusieurs entreprises disposent de pages officielles sur les réseaux sociaux. Les applications Facebook, WhatsApp et LinkedIn sont les plus sollicitées : environ 36% d'entreprises formelles ont des pages officielles sur Facebook, 26% possèdent des comptes WhatsApp et 12% sont enregistrées sur LinkedIn.



Chiffres clés de l'économie numérique de la Côte d'Ivoire

1200
milliards FCFA
de chiffre
d'affaires global

98%
de taux de couverture
théorique de la
population en
réseaux 2G

52 millions
d'abonnements aux
réseaux mobiles soit
un taux de pénétration
de **168%**

97%
de taux de couverture
théorique de la
population en
réseaux 3G

28 millions
d'abonnements à
l'Internet mobile soit
un taux de pénétration
de **91%**

91%
de taux de couverture
théorique de la
population en
réseaux 4G

9,4 millions
d'Internaute, soit
35% des personnes
âgées de 5 ans et plus

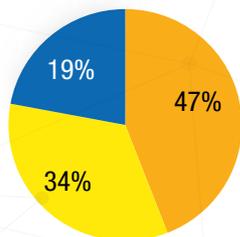
85%
de taux de pénétration de
l'Internet mobile avec **26 millions**
de cartes SIM
utilisées pour la connexion
à Internet

2 millions
de personnes effectuent
régulièrement des achats en
ligne soit 8% de la population
qui utilisent le commerce
électronique

19 juillet 2023
lancement de l'observatoire
cartographique des données des réseaux
de télécommunications
<http://cartodonnees.artci.ci> qui fournit des
informations sur la disponibilité
géographique et permet le signalement
des difficultés d'accès aux services
numériques

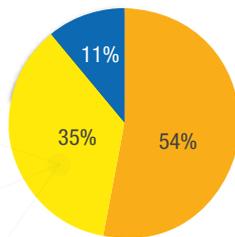
82%
de taux de pénétration du mobile
money avec **25 millions** de
comptes mobile money avec un
impact significatif sur l'inclusion
financière des populations dont le
taux de bancarisation reste faible
avec 26%

Parts de marchés des abonnés
à la téléphonie mobile



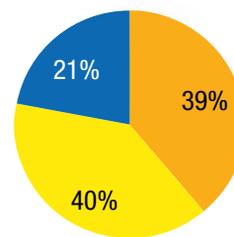
ORANGE CI MTN CI MOOV AFRICA CI

Parts de marchés des abonnés
au mobile money



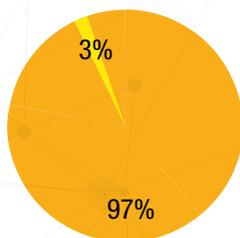
ORANGE CI MTN CI MOOV AFRICA CI

Parts de marchés des abonnés
à l'Internet mobile



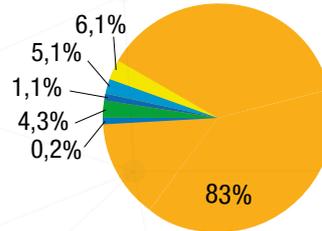
ORANGE CI MTN CI MOOV AFRICA CI

Parts de marchés des abonnés
à la téléphonie fixe



ORANGE CI MTN CI

Parts de marchés des abonnés
à l'Internet fixe



ORANGE CI MTN CI MOOV AFRICA CI KONNECT AFRICA VIPNET GVA



55%

des utilisateurs de téléphone mobile possèdent des smartphones



38%

d'internautes en 2022. **80%** de ceux-ci sont présents sur les réseaux sociaux



1,8 M

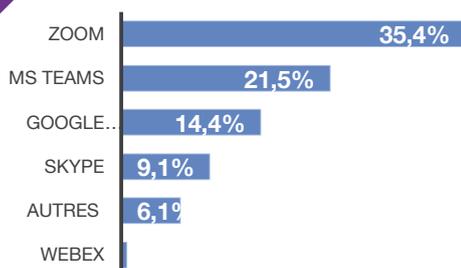
de personnes effectuant des achats en ligne en **2022** contre **650 milles** en **2019**



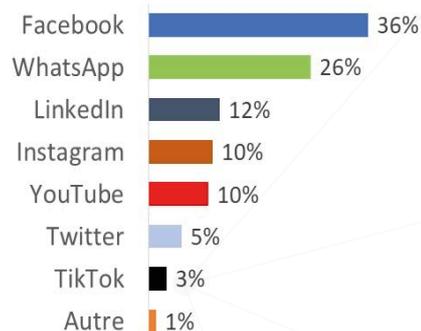
68,6%

de ménages disposent d'un poste téléviseur

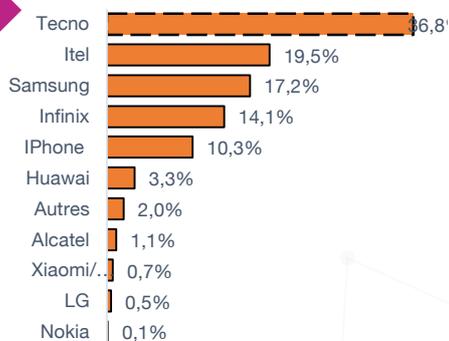
Proportions d'entreprises utilisant les applications de réunions en ligne



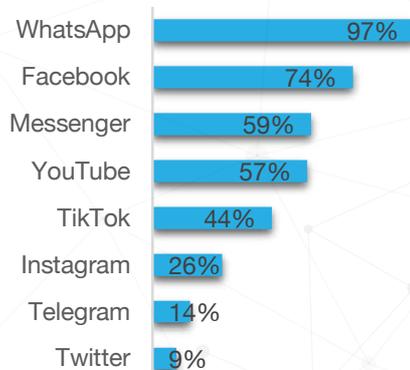
Proportion d'entreprises formelles ayant des pages officielles sur les réseaux sociaux



Les taux d'utilisateurs selon les marques se présentent ainsi :



Les taux d'utilisateurs de différentes plateformes se présentent ainsi :



ZOOM SUR

CAP 26

L'humain au cœur de notre révolution numérique

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) incarne la volonté politique du gouvernement ivoirien de promouvoir une économie numérique dynamique et prospère. Créée en 2012, elle opère en tant qu'autorité administrative indépendante, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Au fil des années le champ d'action de l'ARTCI a été élargi, englobant également la régulation du secteur postal, la protection des données personnelles, la certification électronique, la cryptologie et la cybersécurité.

La place centrale de l'humain dans la stratégie de l'ARTCI

Le récent plan stratégique «Cap 2026» de l'ARTCI, impulsé par son Directeur général, Mme Namahoua Touré, un an à peine après sa prise effective de fonction, met en lumière une vision ambitieuse pour les années à venir. Au sommet des priorités de ce plan figure la valorisation du personnel de l'ARTCI, reconnaissant ainsi qu'« il n'y a de richesse que d'hommes » selon les mots de Jean Bodin.

Une vision d'environnement numérique durable

Le plan stratégique vise à établir un environnement numérique durable, encourageant l'innovation, la concurrence et la qualité des services tout en s'appuyant sur une régulation proactive fondée sur quatre principes clés : participation, évaluation, collaboration et innovation.

12 projets majeurs pour l'excellence numérique

Cap 2026 présente 12 grands projets incluant le renforcement du personnel, une réorganisation interne solide, une focalisation sur les études d'impact, une innovation généralisée, une régulation axée sur les données, une cybersécurité renforcée, une large digitalisation, et divers autres défis. L'objectif principal est d'élever l'économie numérique de la Côte d'Ivoire vers de nouveaux sommets.

Un focus sur l'humain

L'ARTCI place la valorisation de son personnel au cœur de sa stratégie, renforçant les compétences internes et mobilisant ses ressources pour atteindre ses ambitieux objectifs pour 2023-2026. Cette approche s'accompagne d'une réorganisation des directions pour une réponse agile aux défis actuels, tout en veillant à l'épanouissement et à l'engagement des employés, des éléments clés de cette démarche.

20 chantiers phares pour un numérique inclusif

L'ARTCI renforce ses compétences internes pour aborder efficacement ses 20 principaux projets. Ceux-ci couvrent la sécurité, l'amélioration des services numériques et la promotion des nouvelles technologies, incluant la lutte contre l'économie informelle dans le secteur postal, la protection de la vie privée et la sécurisation des terminaux de télécommunications. En parallèle, l'ARTCI lance des initiatives pour assurer un accès universel, améliorer la qualité des réseaux mobiles, partager les infrastructures pour réduire les coûts et mettre en place un centre d'appel pour gérer les plaintes des consommateurs.

Les moyens d'actions de l'ARTCI

Avec des pouvoirs étendus, l'ARTCI s'engage pleinement pour un secteur des télécommunications/TIC juste et dynamique, en mettant l'accent sur la gestion des ressources, la protection des droits liés aux données personnelles et la lutte contre la cybercriminalité. Elle démontre ainsi son engagement envers les parties prenantes par des actions de sensibilisation, de conseil en conformité et de protection des droits, tout en plaçant l'humain au cœur de ses préoccupations. En tant que gestionnaire du CIVIX et du POINT.CI, elle contribue à améliorer la connectivité Internet et la gestion des noms de domaine en Côte d'Ivoire, soutenant de ce fait un développement numérique inclusif et respectueux des droits de l'homme.



les 20 chantiers prioritaires de l'ARTCI

- 1. ROAMING NATIONAL** des réseaux mobiles pour accélérer l'inclusion numérique des populations sur l'étendue du territoire national.
- 2. PARTAGE DES INFRASTRUCTURES** pour favoriser la baisse des coûts de déploiement des services numériques.
- 3. CROWDSOURCING** avec la mise en œuvre d'une application sur la qualité d'expérience lors de l'utilisation des services numériques.
- 4. CADRE DE RÉGULATION FAVORABLE AUX TECHNOLOGIES ÉMERGENTES** de la quatrième révolution industrielle.
- 5. OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE SERVICE** des réseaux mobiles.
- 6. OBSERVATOIRE DES TARIFS** des services numériques.
- 7. OBSERVATOIRE DE LA SATISFACTION DES CLIENTS** des services numériques.
- 8. CARTOGRAPHIE DES INFRASTRUCTURES** des réseaux de services publics pour une meilleure planification de leur déploiement sur le territoire national.
- 9. LUTTE CONTRE L'INFORMEL** dans le secteur postal.
- 10. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE** par la simplification du processus de mise en conformité avec la loi sur les Données à Caractère Personnel.
- 11. SÉCURISATION/FIABILISATION DU FICHER D'IDENTIFICATION** des abonnés aux services de Télécommunications/TIC.
- 12. SÉCURISATION DES TERMINAUX** de Télécommunications/TIC.
- 13. MISE EN PLACE D'UN LABORATOIRE D'HOMOLOGATION** des équipements terminaux des Télécommunications/TIC.
- 14. CENTRE D'APPEL** de gestion des plaintes des consommateurs des services régulés.
- 15. DIGITALISATION** des processus de demande et d'attribution d'habilitation de l'ARTCI.
- 16. PLATEFORME DE E-LEARNING** proposant des outils pratiques de sensibilisation et de formation pour promouvoir l'utilisation responsable des technologies numériques.
- 17. INTELLIGENCE COLLECTIVE** par la consultation et l'implication accrue des parties prenantes dans le processus de régulation.
- 18. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE** pour la réduction de l'empreinte écologique des services numériques et postaux.
- 19. ACCESSIBILITÉ** des personnes vulnérables aux services numériques.
- 20. CO-RÉGULATION** des services convergents avec les Autorités nationales.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La révolution blockchain

En 2021, le concept de cryptomonnaie éclate et devient plus que jamais la nouvelle attraction des systèmes financiers. La raison de cet intérêt mondial se justifie par la technologie à la base, qui est totalement révolutionnaire.

Inventée par un anonyme au pseudonyme de Satoshi Nakamoto, la Blockchain est une technologie de stockage et de transmission de données qui offre une transparence élevée, une sécurité renforcée grâce à la cryptographie et une décentralisation. Elle fonctionne sur un réseau distribué de nœuds, éliminant le besoin d'une autorité centrale pour valider les transactions.

La Blockchain permet de renforcer la confiance dans les échanges grâce à un registre partagé visible par les participants autorisés. Elle permet également l'automatisation via des contrats intelligents. La technologie trouve des applications dans divers secteurs, de la finance à la santé, révolutionnant la manière dont nous stockons, partageons et sécurisons l'information.

En pratique, l'utilisation de la technologie de la blockchain peut aider par exemple les agriculteurs d'Afrique à surmonter les problèmes de traçabilité afin de garantir une valeur maximale des produits et de s'aligner sur les cadres réglementaires internationaux.

Lorsqu'un cultivateur d'avocats ou de cacao exporte ses produits, il doit créer certains documents pour montrer l'origine des produits. Ce document est assorti d'une sécurité. Il est facile de créer un document frauduleux. C'est là qu'intervient la blockchain, l'outil de traçabilité par excellence. Les données enregistrées sur la blockchain sont immuables et peuvent servir de preuve aux agriculteurs pour obtenir des certifications ou des prêts.

Autre cas d'application dans le secteur du café où une société de blockchain travaille avec des sociétés de crédit carbone, par exemple, afin que les agriculteurs qui ont des pratiques durables puissent avoir des données enregistrées sur leur exploitation et obtenir des revenus supplémentaires.

Ce que la blockchain peut potentiellement faire, c'est faciliter la transparence de sorte que non seulement les parties prenantes à la fin de la chaîne d'approvisionnement sachent d'où vient le café, mais que les agriculteurs sachent aussi ce qui se passe dans la chaîne d'approvisionnement en aval.

Beaucoup sont d'avis que la technologie blockchain peut devenir un facteur à part entière pour le secteur agricole du continent, en particulier si ses capacités d'enregistrement sont utilisées pour l'assurance qualité. L'importance des registres agricoles infalsifiables ne cesse de se faire sentir avec les épidémies qui frappent aussi bien les cultures que le bétail en Afrique.

Certains des principaux attributs de la blockchain ressemblent à ceux des systèmes de troc traditionnels africains. Ce système présentait des avantages similaires à ceux de la blockchain, notamment la traçabilité, car les gens savaient exactement d'où venait leur nourriture ; la transparence, car les biens pouvaient être échangés sans que des intermédiaires n'ajoutent des majorations inutiles ; et le contrôle de la chaîne d'approvisionnement, car de nombreuses familles d'agriculteurs contrôlaient l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement - même à petite échelle - depuis les banques de semences jusqu'aux ventes directes aux consommateurs .

Le monde connecté de l'Internet des objets

L'Internet des objets (IoT) est un réseau d'appareils interconnectés qui collectent et échangent des données. Il englobe une variété d'objets tels que des appareils domestiques, des véhicules, des capteurs et des dispositifs médicaux. L'IoT permet de créer des systèmes intelligents et connectés qui offrent de nouvelles opportunités en termes d'automatisation, de suivi en temps réel et de gestion de l'énergie, entre autres.

Grâce à l'IoT, il est possible d'améliorer l'efficacité opérationnelle, d'optimiser les ressources et de faciliter la prise de décisions basée sur les données. L'IoT a un impact significatif dans de nombreux domaines, tels que la domotique, les villes intelligentes, la santé connectée et l'industrie 4.0. Il ouvre la voie à un avenir où nos objets du quotidien sont interconnectés et contribuent à une vie plus intelligente et plus efficace.

ESPACE CONSOMMATEURS

Les usagers posent leurs problèmes

Q : En cas de soustraction frauduleuse de somme d'argent sur le mobile money, quelle est la procédure en vigueur pour l'abonné en vue de récupérer son argent ?

R : En cas de soustraction frauduleuse d'un montant sur les comptes mobiles money, l'abonné doit se rendre dans les locaux de l'Etablissement de monnaie électronique (EME) en cause afin d'obtenir un rapport de transaction qui permettra à la Plateforme de lutte contre la cybercriminalité (PLCC) de situer les responsabilités.

Dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité, l'ARTCI, en collaboration avec la Police nationale, a mis en place la PLCC.

Q : Quel recours en cas de soustraction de son crédit pour un service/offre non demandé ?

En cas de non-respect de cette disposition par l'opérateur, l'abonné peut se tourner, preuve à l'appui, vers l'opérateur conformément à l'article 176 de l'ordonnance n°2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Q: Pourquoi est-il important d'avoir un mot de passe fort ?

R: Un mot de passe fort est essentiel pour protéger vos comptes en ligne contre les pirates informatiques. Il rend plus difficile pour quelqu'un de deviner ou de craquer votre mot de passe.

Q: Que dois-je faire si j'oublie mon mot de passe ?

R: La plupart des sites web ont une option «Mot de passe oublié» qui vous permettent de réinitialiser votre mot de passe en suivant un processus de récupération. Assurez-vous de mettre à jour votre adresse e-mail de récupération pour faciliter ce processus.

Q: Que dois-je faire si je pense que mon mot de passe a été compromis ?

R: Changez immédiatement votre mot de passe pour le compte concerné. Assurez-vous également de vérifier les activités suspectes et de contacter le support du site ou du service si nécessaire.



SÉMINAIRE

Conditions et modalités d'accès aux ressources et aux réseaux de télécommunications/tic pour la fourniture des services financiers mobiles

Afin de créer des conditions favorables au développement des services à valeur ajoutée en générale, et particulièrement des services financiers mobiles, l'ARTCI a organisé le 15 décembre 2023, un séminaire portant sur les conditions et modalités d'accès aux ressources et aux réseaux de Télécommunications/TIC pour la fourniture des services financiers mobiles.

Ce séminaire visait à dégager des mécanismes incitatifs pour le développement des activités des fournisseurs de services financiers mobiles en Côte d'Ivoire, dans l'optique d'accroître l'usage des ressources notamment des codes USSD par ceux-ci.

Au terme des travaux, dix-neuf (19) recommandations ont été adoptées et adressées à l'attention des acteurs majeurs.

A l'attention du Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation:

1. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de développement des startups avec l'ensemble des parties prenantes.
2. Sensibiliser les populations sur les organes en charge de la prise en compte des préoccupations des utilisateurs des services financiers mobiles.
3. Veiller à la mise en œuvre de la loi sur les startups afin de favoriser l'innovation en matière de services numériques.
4. Elaborer et mettre en œuvre un référentiel national numérique prenant en compte les personnes en situation de handicap.
5. Encourager la co-régulation en matière de services financiers mobiles entre les acteurs concernés.

A l'attention de l'ARTCI :

6. Auditer les contrats qui lient les opérateurs aux fournisseurs de service à valeur ajoutée déclarés auprès de l'ARTCI, pour s'assurer que les utilisateurs desdits services sont traités sans discrimination dans une saine concurrence et dans le respect des obligations.
7. Réduire à quinze (15) jours maximum le délai de traitement des demandes de récépissés de déclaration, des codes USSD et des numéros courts.
8. Encourager les opérateurs de téléphonie mobile, à envisager la gratuité des sessions USSD et à appliquer un taux encadré et harmonisé de partage de revenus sur les transactions entre eux et les fintechs.
9. Encadrer les offres de services des opérateurs à destination des fournisseurs de services à valeur ajoutée en particulier les fintechs, et définir des normes de qualité de service.

10. Renforcer les mécanismes de sécurité des transactions financières en vue de réduire les fraudes sur les transactions financières via les réseaux de télécommunications/TIC, en relation avec les émetteurs de monnaie électronique.

11. Créer un cadre permanent d'échanges avec les opérateurs de téléphonie, les fournisseurs de services à valeur ajoutée y compris les fintechs et les associations de consommateurs.

12. Agréer des tiers de confiance (agrégateurs de services) autorisés à mettre à disposition des fournisseurs de services à valeur ajoutée tous les services proposés par les opérateurs de téléphonie mobile sans aucune discrimination.

13. Auditer le processus d'accueil des fournisseurs de services à valeur ajoutée sur les réseaux des opérateurs.

A l'attention des Opérateurs de téléphonie mobile

14. Mettre en place des accords de niveau de services communément appelés SLA (Service Level Agreement) sans frais et des process simplifiés et négociables pour garantir la qualité de service.

15. Donner l'accès à leurs réseaux et services à l'ensemble des fournisseurs de services à valeur ajoutée dans les mêmes conditions que leur filiale mobile money, sans discrimination et en toute neutralité.

A l'attention des Fournisseurs de services à valeur ajoutée

16. Concevoir des services adaptés aux besoins des populations vulnérables, notamment les personnes en situation d'handicap, les personnes non bancarisées et les populations rurales, en vue de favoriser l'inclusion financière d'une frange importante de la population, non bancarisée.

A l'attention de la BCEAO

17. Mettre en œuvre des mécanismes pour assurer l'interopérabilité des services financiers mobiles.

18. Créer un cadre formel de coopération entre la BCEAO et l'ARTCI en vue de coréguler les services financiers mobiles.

19. Mettre en place un cadre réglementaire relatif aux activités des fintechs.

Au terme des travaux, les participants ont apprécié la démarche collaborative et participative adoptée par l'ARTCI et ont émis le souhait de poursuivre les discussions à travers un cadre d'échange permanent, afin de proposer des solutions idoines pour l'amélioration des activités des acteurs de ce segment de marché en Côte d'Ivoire

INNOVATION DANS LE MONDE



L'intelligence artificielle révolutionne les télécommunications

Le domaine des télécommunications progresse constamment pour améliorer la connectivité, la vitesse et la fiabilité des réseaux. L'intelligence artificielle ouvre de nouvelles perspectives passionnantes en utilisant la reconnaissance computationnelle et la logique mathématique dans ce secteur :

L'IA et la Gestion du Réseau

L'IA transforme les télécoms en améliorant la gestion du réseau. Les opérateurs utilisent des algorithmes pour surveiller le réseau en temps réel, prévoir les pannes et optimiser les ressources, offrant ainsi une meilleure qualité de service : moins d'interruptions et une connexion plus stable pour les utilisateurs.

L'IA et la Cyber sécurité

L'IA joue un rôle essentiel dans la protection des réseaux télécoms contre les menaces cybernétiques. En détectant rapidement les activités suspectes et les intrusions, elle renforce la sécurité des données et des communications.

L'IA et l'Assistance Clientèle

L'IA révolutionne l'expérience client en télécommunications. Les chatbots IA répondent aux questions et résolvent les problèmes courants. L'IA analyse aussi les retours clients pour améliorer les services des opérateurs.

L'IA et l'Optimisation des Réseaux Mobiles

Les opérateurs télécoms utilisent l'IA pour améliorer la qualité des appels et des connexions mobiles en analysant les données de trafic et en réduisant la congestion du réseau.

L'IA et les Services Personnalisés

L'IA dans les télécommunications personnalise les services en analysant les comportements pour recommander des forfaits adaptés, améliorant la satisfaction client.

L'IA et le développement de la 5G

L'arrivée de la 5G a créé de vastes opportunités pour l'IA dans les télécoms, fusionnant des capacités ultra rapides avec l'IA pour propulser la connectivité, les IoT avancés et les véhicules connectés. L'IA devient incontournable pour orchestrer la complexité des réseaux 5G nouvelle génération.

Au total, l'IA a considérablement amélioré les télécommunications, renforçant la fiabilité des réseaux, la cybersécurité, les services clients et la connectivité. Son impact grandissant, avec de nouvelles applications, façonne ce secteur stratégique qui continuera d'évoluer grâce à cette technologie.

L'IA en Afrique

En Afrique du Sud, l'Institut africain des sciences mathématiques a lancé une maîtrise en Intelligence artificielle, parrainée par Facebook et Google. À Lagos, le centre Data Science Nigeria se donne pour objectif de former un million de Nigérian(e)s en science des données d'ici 2027 pour faire du pays un partenaire idéal à l'échelle internationale.

Ce foisonnement interpelle le monde de la recherche africain: la Sud-Africaine Rachel Adams a fondé, en 2022, l'Observatoire africain de l'intelligence artificielle responsable (OAIAR) pour travailler sur les questions éthiques que pose l'IA.

MÉRITE

L'ARTCI honore ses retraités

Au cours d'une cérémonie sobre, empreinte d'émotion, la direction générale de l'ARTCI a organisé, le jeudi 7 décembre 2023, à l'auditorium de son siège social sis à Abidjan-Marcory-Anoumabo, sa toute première Journée dédiée au Mérite.

Consacrée à la reconnaissance et à la distinction des retraités de l'ARTCI pour les nombreuses années de dévouement, cette cérémonie, initiée par le directeur général de l'Autorité de régulation, Mme Namahoua Touré, a eu pour objectif la reconnaissance du travail bien fait et du mérite des anciens employés de l'institution.

À cette occasion, Mme Namahoua Touré a tenu à rappeler les motivations de cette journée de célébration notamment la nécessité d'inspirer l'engagement et le dévouement chez les employés actifs.

À la suite du directeur général, le président du Conseil de Régulation de l'ARTCI, M. Souleïmane Coty Diakitè, a mis en exergue le rôle incommensurable joué par les retraités dans l'évolution et le succès de l'entreprise.

Présent, le ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, M. Adama Kamara, a encouragé le personnel de l'institution à persévérer dans le travail bien accompli en vue d'assurer une régulation efficace des Télécommunications en Côte d'Ivoire.

Intervenant également à cette même tribune, le ministre de la Transition numérique et de la Digitalisation, M. Ibrahim Khalil Konaté, n'a pas manqué de saluer la noble initiative de l'équipe dirigeante de l'ARTCI, en soulignant, au passage, sa capacité à mobiliser et à unir le personnel dans de telles circonstances.

Porte-parole des retraités ainsi célébrés, Mme Marie-Thérèse Lohourignon, exprimant leur gratitude vis-à-vis de l'initiative de Mme Namahoua Touré, est revenue sur l'importance du travail d'équipe et de la solidarité en entreprise. Parmi les onze (11) retraités honorés, six (6) ont reçu la médaille d'honneur du Travail en reconnaissance de leur ancienneté, les cinq (5) autres ont été célébrés sans distinction.



ÉVÈNEMENT



Journée de célébration de l'arbre de Noël 2023

L'Arbre de Noël 2023 des enfants du personnel de l'ARTCI a été encore plus grandiose que celui de l'année dernière.

Cherchant à se surpasser pour que les enfants aient un petit moment de bonheur, la Direction Générale de l'ARTCI et la MUPARTCI n'ont lésiné ni sur les présents à offrir ni sur la bonne humeur, ni sur l'ambiance générale afin que chacun reparte avec des étoiles brillantes dans les yeux.

Le pari est réussi grâce au comité d'organisation qui dès 7 heures du matin était sur le site des jardins d'Abatta qui accueillait pour l'Édition 2023 l'arbre de Noël en faveur des enfants du personnel de l'ARTCI.

Les membres du comité d'organisation ont accueilli les enfants vêtus de tee-shirt rouge pour les garçons et blanc pour les filles. Après l'identification, ils ont eu droit au petit déjeuner. Ensuite, face aux maquilleuses qui ont accompli un excellent travail, les enfants ont été grîmés parce qu'ils étaient les vedettes de la fête.

Aussitôt après, de 8 h à 10 h, des jeux et des animations ont été organisés pour la plus grande joie des enfants. Ravis et heureux d'être là, les enfants se sont bien amusés.

A 10 heures, Madame le Directeur général a été accueillie par tous les enfants et les membres du comité d'organisation.

Après le mot de bienvenue du Président du comité d'organisation, Madame le Directeur Général a fait un discours chaleureusement applaudi par l'assistance dans lequel elle a souhaité une très bonne fête de Noël particulièrement aux enfants et à adresser des félicitations à l'endroit de la MUPARTCI et du comité d'organisation.

Le souvenir de cette fête restera longtemps ancré dans les mémoires dans la mesure où le spectacle était pratiquement ininterrompu : Nous avons assisté à diverses animations avec les enfants et une prestation avec des mascottes et des personnages de dessins animés.

Sur le coup de 11h, nous avons assisté à l'arrivée du père Noël et de son épouse pour la distribution des cadeaux offerts par la Direction Générale. Les heureux bénéficiaires n'ont pas boudé leur plaisir face au cadeau reçu ! Ensuite, un repas a été partagé avec toutes les personnes présentes dans une ambiance festive et conviviale.

A 14h, les enfants sont retournés aux jeux et à 15h 30 l'heure du goûter, les enfants ont eu droit chacun à des popcorns, une crêpe, une glace et bien évidemment la buche. Ensuite, nous avons assisté à partir de 16h30 à un véritable spectacle de jongleur.

C'est sur cette note festive et pleine d'émotion qu'a pris fin l'Édition 2023 de l'arbre de Noël au profit des enfants du personnel de l'ARTCI.





2^{ème} Edition du Tournoi du Régulateur doté du Trophée TOURÉ Namahoua

La deuxième édition de la journée sportive dénommée « **Tournoi du Régulateur** » dotée du trophée « TOURÉ Namahoua », s'est tenue le 8 décembre 2023 au stade de la verdure de la direction générale de l'ARTCI.

Cette journée sportive également festive, a été une opportunité de renforcement des liens professionnels, de

partage des valeurs de solidarité et de fraternité, mais aussi un outil de communication sur la politique sociale de l'ARTCI, axée sur le bien-être du personnel et sa cohésion.

Les équipes participantes au tournoi sont les suivantes :



L'équipe de l'ARTCI



L'équipe de la Marine



L'équipe de ministère de tutelle



L'équipe de la HACA



L'équipe de MTN CI



L'équipe de l'AIGF



L'équipe de la POSTE DE CI



L'équipe de l'ANAC



L'équipe de l'ANSUT

Madame le Directeur Général a donné le coup d'envoi du tournoi qui s'est déroulé dans une atmosphère de fraternité.

Les équipes ont été reparties en deux poules à savoir :

POULE A : • ARTCI • LA POSTE DE CI • ANSUT • LE MINISTÈRE • MTN

POULE B : • AIGF • LA MARINE • HACA • ANAC

Au terme de la phase de poule, les quatre meilleures équipes, qualifiées donc pour la demi-finale étaient l'ARTCI, la Marine, La Poste de CI et la HACA

La finale s'est jouée entre l'équipe de la Poste de CI et celle de la Marine. La Poste de CI remporte la deuxième édition du Tournoi du Régulateur doté du Trophée « **TOURÉ NAMAHOUA** »



Protection des Données à Caractère Personnel : L'ARTCI lance le projet de mise en conformité de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance

Le mercredi 27 décembre 2023, l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) et la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) ont procédé au lancement et cadrage du projet de mise en conformité de la HABG avec la Loi n°2013-450 du 19 juin 2023 relative à la protection des données à caractère personnel.

La HABG dans le souci de réaliser l'ensemble de ses missions dans le respect des lois et textes en vigueur et au regard de la sensibilité des informations traitées, a sollicité et obtenu l'accompagnement de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (Autorité de

Protection des Données Personnelles de Côte D'Ivoire) pour sa mise en conformité avec ladite Loi.

Ainsi, jusqu'en juin 2024, l'ARTCI apportera son expertise à la HABG dans le processus de mise en conformité. Cet audit de situation aboutira à la mise en conformité de la HABG et d'une phase de mise en œuvre des prescriptions à long terme.

Cette action rentre dans le processus d'accompagnement des entreprises privées et organisations publiques par l'ARTCI dans leur démarche de mise en conformité avec la loi relative à la protection des données à caractère personnel.





CAN 2023: Mme Namahoua TOURÉ faite Ambassadrice du Comité National de Soutien aux Éléphants

Mme Namahoua Touré, Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), a été investie ambassadrice du Comité National de Soutien aux Éléphants (CNSE). La cérémonie d'investiture s'est déroulée le vendredi 5 janvier 2024, à l'auditorium de l'ARTCI.

M. Adonis Kouadio, président du Comité National de Soutien aux Éléphants, a souligné que le choix de Mme Namahoua Touré comme ambassadrice du CNSE est motivé par « ses actions citoyennes fortes au service de la Nation et son intérêt prononcé pour la patrie ». Il a également révélé que le soutien de l'ARTCI n'a jamais fait défaut au CNSE, et l'arrivée de Mme Touré à la tête de l'institution a renforcé ce partenariat séculaire. « Avec vous, nous sommes persuadés d'assurer notre mission de mobiliser tout le peuple ivoirien derrière son équipe nationale », a-t-il déclaré lors de son allocution.

Recevant les attributs de cette nouvelle mission, l'ambassadrice du CNSE, Mme Namahoua Touré a pris l'engagement solennel de travailler sans relâche, pour renforcer le lien entre l'équipe nationale et ses supporters, lors de la 34^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations, un événement majeur du football africain que la Côte d'Ivoire a l'honneur d'accueillir du 13 janvier au 11 février 2024.

« C'est une responsabilité que je reçois avec humilité, enthousiasme, détermination et gratitude envers le CNSE.

C'est aussi un engagement profond envers notre nation, notre culture et notre passion commune pour le football (...) Nous allons œuvrer ensemble pour créer une atmosphère de soutien indéfectible autour de nos joueurs, les aider à se sentir portés par l'amour et la passion de tout un peuple », a indiqué Mme Namahoua Touré.

Dans la même dynamique, Mme Namahoua Touré a offert la somme de trente millions de F CFA au CNSE, en guise de soutien pour une meilleure mobilisation des supporters. Notons que pour la 34^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations, le CNSE a sélectionné 10 personnalités dont 8 hommes et 2 femmes pour en faire des ambassadeurs.



AGENDA

- 1** Formation sur «l'importance du dialogue social interne»
08,10,11 et 12 janvier 2024
- 2** Lancement du dispositif CyberCAN23
09 janvier 2024
- 3** Lancement des villages CAN 23 de la cité ATCI et Marcory Anoumabo
12 janvier 2024



AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Vivez **LE FOOT** en toute
sécurité avec notre
dispositif **CyberCAN23**

Dispositif national CyberCAN23 :

- Veille et monitoring renforcés sur tout l'Internet ivoirien
- Supervision renforcée des réseaux et systèmes de la CAN 23
- Experts de cybersécurité mobilisés 24/7



BONNE ET HEUREUSE ANNÉE



2024

NOTRE VISION



Assurer une régulation collaborative pour un développement durable de l'économie numérique.

NOS VALEURS



Proactivité



Intégrité



Solidarité



Transparence



Expertise

AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

